

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2020 à 20 heures**

Sous la présidence de M. Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoint,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. BORN Franck, M. MIRNIK Stéphane.

Absents excusés :

M. DURAFOUR Jean-François a donné procuration à M. TURC Dominique.

M. BORN Franck, a été élu secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEMCODA pour les VRD et Espaces Verts du projet de MARPA « Les Fritillaires »

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Désigne M. Dominique TURC pour siéger à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de Haut Bugey Agglomération.

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec l'Ecole Arts et Musique du Haut-Bugey de Nantua, pour la mise à disposition d'un intervenant musique en milieu scolaire.

Donne son accord pour l'achat de chèques CADHOC pour les agents communaux pour Noël.

Désigne Jean-François DURAFOUR, Christelle ECOFFARD, Françoise VOILLAT, Franck BORN et Stéphane MIRNIK en tant que membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Accepte d'annuler la dette de loyers impayés de Monsieur Louis FREMAUX. Cette annulation se fera sous forme d'une remise gracieuse faite à Monsieur Louis FREMAUX, décédé et donc à ses héritiers.

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300,00 € pour les victimes de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes. Cette somme sera versée sur un compte ouvert par l'Associations départementale des Maires des Alpes Maritimes.

Décide d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les conditions exposées par monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention,

Accepte les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage proposée par la SEMCODA pour les VRD et Espaces Verts du projet de la MARPA « Les Fritillaires »,

Accepte les conditions financières de rémunération détaillées dans le plan de financement prévisionnel proposé par la SEMCODA,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et d'assurer les règlements correspondants.

**Le Conseil Municipal,
Est informé:**

- Que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 01^{er} décembre 2020 à 20h.
- De l'état de la pandémie actuelle au niveau du département de l'Ain.
- Que l'association « main dans la main » et la « FNACA » remercient la commune pour la subvention qui leur a été attribuée.
- Que la commune va faire l'acquisition d'un nouveau tracteur d'occasion.
- Que la fermeture de 2 salles de classe pour une question d'économie est reportée.

Séance levée à 22h50

Le Maire,
M. Dominique TURC

